



Incapacité travail

Par Circonference

Bonjour

Je suis chez mon employeur en CDI depuis un an 1/2

J'ai un problème important au genou qui m'empêche d'être debout confirmé par le médecin du travail

J'ai un dossier en cours pour handicap pour lequel j'attends une réponse

L'employeur a t il le droit de me licencier s'il ne trouve pas de poste en position assise pour moi
ou est il obligé de me garder puisque je suis en CDI

Merci par avance

Par kang74

Bonjour

Si vous êtes inapte à votre poste, vous pouvez être licencié pour inaptitude, donc oui